

# COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2015

*Sous la présidence de Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire*

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 14

Nombre de conseillers présents : 12

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire	
- M. Raymond AST	1 <sup>er</sup> Adjoint	
- M. Claude LENDARO	2 <sup>e</sup> Adjoint	
- M. Gérard STERKLEN	3 <sup>e</sup> Adjoint	
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale	absente excusée, proc. à G. STERKLEN
- M. Rezak OU-SAÏDENE	Conseiller Municipal	absent excusé
- Mme Clélia RODRIGUES	Conseillère Municipale	
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal	
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal	
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale	
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale	
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal	
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal	

#### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2015
3. Démission d'un Conseiller Municipal
4. Désignation des délégués à l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente
5. Désignation d'un Correspondant Défense
6. Chasse : lot intercommunal n° 1 du Chauvelin
7. Chasse : lot communal n° 4 du Belacker
8. Concessions des abris de chasse (lots n° 1, 2 et 3)
9. Emploi de jeunes pour travail saisonnier
10. Syndicat Mixte du Pays Thur Doller : rapport d'activités 2014 du Groupe d'Action Locale
11. Divers
  - A. Réunion avec l'Unité Routière (Conseil Départemental du Haut-Rhin)
  - B. Sets de brasserie
  - C. Commissions communales
  - D. Dates à retenir
  - E. Ouverture de classe
  - F. Interventions diverses

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 11 h.

#### **POINT N° 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Claude LENDARO comme secrétaire de séance.

#### **POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2015**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Mme le Maire et adopté à l'unanimité.

#### **POINT N° 3 – Démission d'un Conseiller Municipal**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre du 22 mai 2015, parvenue en Mairie le 26 mai 2015, M. Jean-Marc EVEILLE a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Vu l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès sa réception par le Maire. Ce courrier a été transmis le jour même, soit le 26 mai 2015, aux services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **prend acte** de cette démission,
- **mets à jour** le tableau du Conseil Municipal en conséquence.

#### **POINT N° 4 – Désignation des délégués à l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente**

Les statuts de l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente (AGSP) prévoient que le Maire et six Conseillers Municipaux soient membres de droit.

Suite à la démission de M. Jean-Marc EVEILLE, délégué à l'AGSP par délibération du 13 juin 2014, point n° 4, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **désigne** M. Jean HERRGOTT délégué de l'AGSP en remplacement de M. Jean-Marc EVEILLE.

#### **POINT N° 5 – Désignation d'un Correspondant Défense**

Suite à la démission de M. Jean-Marc EVEILLE, désigné Correspondant Défense par délibération du 24 avril 2014, point n° 10, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **désigne** M. Claude LENDARO Correspondant Défense.

## **POINT N° 6 – Chasse : lot intercommunal n°1 du Chauvelin**

### **A) Agrément d'associés**

M. Joseph RICCI, Président de l'Association des Chasseurs du Chauvelin, adjudicataire du lot intercommunal n° 1 "Chauvelin", sollicite l'agrément de trois associés complémentaires comme suit :

- M. Marcel CAPON, domicilié à ASPACH-LE-BAS, 7 rue des Tilleuls
- M. Patrice PETITJEAN, domicilié à MEDIERE (25250), 5 rue de la Fontaine d'Arbin
- M. Jean-Louis BONNEFOY, domicilié à GEISHOUSE, 13 rue des Champs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des pièces réglementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, de l'ONC et de l'ONF, à l'unanimité,

- **donne son accord** pour l'admission de trois associés complémentaires soit MM. Marcel CAPON, Patrice PETITJEAN et Jean-Louis BONNEFOY.

### **B) Nomination de deux gardes-chasse**

M. Joseph RICCI, Président de l'Association des Chasseurs du Chauvelin, sollicite la nomination de deux gardes-chasse comme suit :

- M. Jacques SALVI, domicilié à WILLER-SUR-THUR, 2 rue du Lieutenant Fayolle
- M. Yves PEVERELLI, domicilié à WILLER-SUR-THUR, 12B rue de la Croix.

Il doit simultanément solliciter l'avis du Conseil Municipal et de la Fédération des Chasseurs ainsi que l'agrément auprès du Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des pièces réglementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable** à la nomination de MM. Jacques SALVI et Yves PEVERELLI en tant que gardes-chasse.

## **POINT N° 7 – Chasse : lot communal n° 4 du Belacker**

M. Thierry BATTMANN, adjudicataire du lot communal n° 4 "Belacker", sollicite la nomination d'un garde-chasse en la personne de M. Denis SCHELIQUET, domicilié à PEROUSE (90160), 8 rue des Aliziers.

Il doit simultanément solliciter l'avis du Conseil Municipal et de la Fédération des Chasseurs ainsi que l'agrément auprès du Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des pièces réglementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable** à la nomination de M. Denis SCHELIQUET en tant que garde-chasse.

## **POINT N° 8 – Concessions des abris de chasse (lots n° 1, 2 et 3)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement des baux de chasse pour la période 2015 - 2024, il y a lieu d'établir les concessions portant occupation des abris de chasse à titre d'accessoire des baux de chasse.

Des concessions devront être élaborées au profit des adjudicataires des lots de chasse suivants :

- pour le lot intercommunal n° 1 "Chauvelin" : à l'Association des Chasseurs du Chauvelin représentée par M. Joseph RICCI domicilié à WILLER-SUR-THUR ;
- pour le lot intercommunal n° 2 "Brand" : à l'Association Saint-Hubert du Brand représentée par M. Jean-Jacques EHRHARD domicilié à MORSCHWILLER-LE-BAS ;

- pour le lot communal n° 3 "Tête des Allemands" : à M. Noël ANDRES domicilié à MOLLAU.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme le Maire, à l'unanimité, décide,

- **d'établir** les concessions des abris de chasse pour les lots n° 1, 2 et 3 à compter du 2 février 2015, pour une durée de 9 ans,
- **de fixer** le loyer annuel à 75 € par abri de chasse,
- **d'informer** l'ONF de ces dispositions.

### **POINT N° 9 – Emploi de jeunes pour travail saisonnier**

Etant donné que la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin engage principalement des jeunes pendant les congés d'été, la Commune a décidé, en réunion municipalité, d'embaucher deux personnes majeures en recherche d'emploi pour un travail saisonnier durant ces congés, de trois semaines chacun.

Ces agents saisonniers sont soumis à une visite médicale auprès d'un médecin agréé qui atteste l'aptitude de la personne à occuper l'emploi.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin est à la disposition des collectivités souhaitant recruter des agents par le biais de son service de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, décide

- **de retenir** deux agents pour les congés d'été,
- **de recourir** aux services du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions de mise à disposition et tout autre document y afférent pour le salaire horaire du SMIC,
- **et prend note** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

### **POINT N° 10 – Syndicat Mixte du Pays Thur Doller : rapport d'activités 2014 du Groupe d'Action Locale**

Mme le Maire présente et commente le rapport d'activités annuel du Groupe d'Action Locale de l'exercice 2014 (le fonctionnement, les différents programmes et les perspectives).

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme le Maire, à l'unanimité,

- **prend acte** après en avoir pris connaissance dans le détail.

Le rapport détaillé est à la disposition des Conseillers au secrétariat de la Mairie.

### **POINT N° 11 – DIVERS**

#### **A. Réunion avec l'Unité Routière (Conseil Départemental du Haut-Rhin)**

M. Raymond AST, Adjoint chargé de la sécurité, informe le Conseil Municipal que la municipalité s'est réunie le 19 mai avec l'Unité Routière de l'arrondissement de Thann (service du Conseil Départemental du Haut-Rhin) pour traiter des problèmes de sécurité sur la RD13bisIII.

La municipalité a démontré, grâce aux enregistrements réalisés avec les radars pédagogiques, que la configuration et la fréquentation de cette route n'a pas évolué depuis 2002, date à laquelle la première étude de sécurité a été entreprise. La municipalité a proposé d'implanter un dos-d'âne à la sortie du village en direction de Mollau afin de réduire

la vitesse. L'Unité Routière n'étant pas favorable à cette solution, a préconisé de réaliser une nouvelle étude.

Compte tenu du coût d'une nouvelle étude et de l'état des finances municipales, Mme le Maire a proposé de faire un Avant-Projet Sommaire (APS) présentant trois solutions distinctes et de les exposer lors d'une nouvelle réunion planifiée en juillet 2015.

Sans accord de l'Unité Routière, la Commune peut s'exposer, en cas extrême, à une injonction de démontage des dispositifs mis en place et ne pourra bénéficier d'aucune subvention du Département.

### **B. Sets de brasserie**

Mme le Maire signale que les tables et les bancs acquis récemment par la Commune font l'objet de sollicitations de la part des habitants du village. Les sets de brasserie sont loués à titre gratuit.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander un chèque de caution de 200 € et de prévoir un règlement d'utilisation.

M. Hervé BINDLER est chargé de l'élaboration de ce règlement.

### **C. Commissions communales**

Suite à la démission de M. Jean-Marc EVEILLE, Mme le Maire propose de modifier la composition des commissions communales dont il était membre.

M. Jean-Marc EVEILLE est remplacé par :

- M. Claude BURGUNDER dans la Commission des Travaux ;
- M. Claude LENDARO dans la Commission de la Communication.

### **D. Dates à retenir**

- Assemblée Générale de l'AGSP, pour les délégués de la Commune, le lundi 22 juin à 20h30 à la Salle Polyvalente.
- Assemblée Générale ordinaire du Groupement de l'UNC le samedi 5 septembre. Mme le Maire sollicite trois ou quatre personnes pour organiser l'évènement avec l'UNC. Le groupe de travail est formé par Mme le Maire, Mme Isabelle MIERAL, MM. Raymond AST, Claude BURGUNDER et Jean HERRGOTT.
- Réception pour le départ de l'Abbé François GASCHY, le dimanche 20 septembre. Mme le Maire informe l'assemblée que les communes de la Communauté de Paroisses du Val de Wesserling ont demandé à la Commune de Husseren-Wesserling d'organiser l'animation de cette réception avec l'équipe pastorale. Les frais seront partagés entre les communes.
- Messe en plein air le dimanche 4 octobre au Bannwehr.

### **E. Ouverture de classe**

Mme le Maire informe l'assemblée que l'effectif de l'école maternelle, à la prochaine rentrée scolaire, est au-dessus du seuil indicatif d'ouverture d'une deuxième classe. Elle a pris contact avec la DA-SEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale), la Sous-préfecture et différents élus pour peser en faveur de cette ouverture qui n'est pas assurée en raison des moyens restreints de l'Education Nationale.

Par ailleurs, les parents d'élèves ont organisé un lancer de ballons, avec l'appui de la municipalité, le lundi 18 mai à la Salle Polyvalente, pour attirer l'attention de la presse afin de relayer notre mobilisation auprès de l'Education Nationale.

## **F. Interventions diverses**

M. Jean HERRGOTT demande des précisions sur la course VTT prévue le week-end prochain par le Vélo Club de Mollau. Mme le Maire fait savoir qu'elle a donné un avis défavorable à la Sous-préfecture car l'itinéraire croise celui de la Marche Populaire organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Une nouvelle demande a été formulée par le Vélo Club de Mollau pour organiser l'évènement le 5 juillet. Mme le Maire propose d'autoriser la manifestation avec un avis favorable, approuvé par le Conseil Municipal.

Mme Clélia RODRIGUES demande ce qu'il en est de la vente de l'ancienne Ecole Elémentaire. M. Raymond AST répond que la vente se fera dès que le nouveau découpage parcellaire sera effectif. L'opération est en cours avec le géomètre. Il précise que la vente de l'ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers se fera dès que le nouvel acquéreur aura obtenu son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour son entreprise, à l'adresse de Husseren-Wesserling.

**Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 12 h.**

Affiché le 16 juin 2015



Le Maire

Jeanne STOLTZ-NAWROT